

REGLES SPECIFIQUES A LA COURSE D'ORIENTATION EN RAID

Article 1 - Formats de courses et Règles particulières à la Course d'Orientation en « Raid Orientation »

La réglementation de la Course d'orientation en « Raid Orientation » s'appuie sur celle de la Course d'Orientation pédestre à l'exception de certaines règles spécifiques à cette spécialité.

Les « Raids Orientation » sont des épreuves de courses d'orientation pédestre sur 2 jours, par équipe de 2 avec un bivouac imposé. Le bivouac est réservé strictement aux concurrents.

Les 2 membres de l'équipe doivent effectuer leur parcours en restant toujours associés (écart de distance inférieur à 50 m), sous peine de disqualification. Les équipes doivent être en autonomie complète pour leur nourriture, leur matériel et dans le cas d'un raid de 2 jours leur équipement de couchage et de premier secours. Un ravitaillement en eau est fourni au bivouac et en fin de course. Une boisson chaude ou froide peut être proposée au bivouac. Le matériel que doivent porter les concurrents est imposé (cf. article 5). Les concurrents doivent garder leur matériel avec eux tout au long de l'épreuve, sous peine de disqualification.

Article 2 - Modalités d'organisation des courses et Coupe de France

Article 2.1 - La carte

La carte utilisée doit être au moins sur les 2/3 de la zone cartographiée, une carte de Course d'Orientation reprenant la symbolique définie par l'IOF dans le document intitulé « [International Spécification of Orienteering Maps](#) », à l'exception de l'échelle qui elle peut varier du 1/15 000 au 1/30 000, l'autre tiers pouvant être soit un extrait de carte IGN soit une photo aérienne à un niveau d'échelle identique à la carte IOF. Une loupe (carte à une échelle plus précise) pourra compléter la carte (elle pourra avoir une échelle différente de la carte mais sera un extrait de la carte, en aucun cas une carte supplémentaire).

La mise en page doit être conforme au règlement cartographique de la FFCO

Les départs sont en masse (Mass Start) le 1er jour. Lors d'un raid de 2 jours, les départs du deuxième jour peuvent être échelonnés avec les écarts de temps de l'arrivée du 1er jour. Jusqu'à un certain temps (30 minutes maxi)

Article 2.2 - La position des postes est donnée

Dans les courses en ligne, la position des postes sera donnée après le départ sous forme de coordonnées géographiques (report des postes sur la carte).

Dans les courses au score, la position des postes pourra être imprimée directement sur la carte.

Pour les courses en ligne et pour les courses au score des heures limites de passage à certains postes pourront être indiquées au moment du départ. Une heure limite d'arrivée est précisée pour chaque jouret sur chaque événement par l'organisation

Article 2.3 - Les définitions de postes

Elles seront données aux participants à la fois selon la spécification internationale de description des postes de contrôle et en clair

Article 2.4 - Accès des mineurs aux épreuves de raid

Pour les raids de 2 jours : tout mineur non-licencié FFCO doit être accompagné d'un majeur,
tout mineur licencié FFCO de moins de 15 ans doit être accompagné d'un majeur.

Pour les raids d'1 jour : un licencié FFCO HD/14 et plus peut participer sur des circuits allant jusqu'à 90 mn sans être accompagné d'un majeur.

Article 3 - La Coupe de France des Raids Orientation - Catégories et Classements

La coupe de France des Raids Orientation aura pour support toutes les manches de « Raid Orientation » sur 2 jours inscrites au calendrier fédéral.

Le titre de vainqueur de la coupe de France des Raids Orientation récompense l'équipe de 2 coureurs licenciés FFCO qui obtiendra le plus grand nombre de points dans sa catégorie de classement. Le classement sera établi à partir du total d'au moins deux performances et au plus quatre. Au cas où il n'y aurait que trois manches dans la saison, le classement sera établi sur les deux meilleurs résultats de la saison.

Une équipe qui court pour la coupe de France devra courir sur l'ensemble des « Raids Orientation » dans la même catégorie pour que ses points soient pris en compte.



Article 3.1 - Catégories d'âge

Catégorie de licence	Catégorie d'âge pour la coupe de France des Raids Orientation
D16 et H16	Juniors
D18 et H18	
D20 et H20	
D21 et H21	Seniors
D35 et H35	
D40 et H40	Vétérans 1
D45 et H45	
D50 et H50	Vétérans 2
D55 et H55	
D60 et H60	Vétérans 3
D65 et H65	
D70 et H70	
D75 et H75	
D80 et H80	

Article 3.2 - Catégories de classement

Les catégories de classement possibles pour la Coupe de France des Raids Orientation sont les suivantes :

- Hommes Juniors - Dames Juniors - Mixtes Juniors
- Hommes Seniors - Dames Seniors - Mixtes Seniors
- Hommes Vétérans 1 - Dames Vétérans 1 - Mixtes Vétérans 1
- Hommes Vétérans 2 et 3
- Dames Vétérans 2 et 3
- Mixtes Vétérans 2 et 3

Article 3.3 - Equipes constituées de coureurs de différentes catégories d'âges

Il est toutefois possible de constituer des équipes composées :

- d'un (e) senior et d'un (e) vétéran. Ces équipes pourront courir dans la catégorie de classement Vétéran correspondant à la catégorie d'âge du vétéran mais le nombre de points qu'elles marqueront sera divisé par 2
- d'un (e) vétéran 1 et d'un (e) vétéran 2. Ces équipes pourront courir dans la catégorie de classement Vétéran de leur choix. Sauf s'ils choisissent la catégorie de classement Vétéran du coureur le plus jeune, le nombre de points qu'elles marqueront sera divisé par 2
- d'un (e) junior et d'un (e) vétéran 1 ou 2. Ces équipes pourront courir dans la catégorie de classement Junior, le nombre de points qu'elles marqueront sera divisé par 2

Article 3.4 - Circuits associés

Lors de cette épreuve les équipes souhaitant concourir pour la Coupe de France des Raids Orientation doivent s'inscrire sur les parcours prévus pour leur catégorie de classement selon le tableau ci-dessous. Elles doivent courir sur le même circuit et dans la même catégorie de classement lors de toutes les manches.

Sur le circuit A, seuls les hommes seniors sont autorisés.

Sur le circuit B, sont autorisés en open tous panachages ne comprenant que des hommes ou des dames seniors ou vétérans.

Sur le circuit C, sont autorisés en open tous panachages de junior à vétéran 3.

Pour mémoire, cf. article XII.4 - Critères de participation aux compétitions liés à la licence



Catégories de classement	Circuit associé	Temps de course	Niveau Technique
Hommes Seniors	A	10h	5 - Violet
Dames Seniors / Mixtes Seniors Hommes Vétérans 1	B	08h	4 - Orange
Dames Vétérans 1 / Mixtes Vétérans 1 Hommes Juniors / Dames Juniors / Mixtes Juniors Hommes V2&3 / Dames V2&3 / Mixtes V2&3	C	06h	4 - Orange

Les circuits proposés sont :

- soit une course en ligne (ordre des postes imposés et obligation de passer à tous les postes)
Pour les courses en ligne, une pénalité peut être proposée dans le règlement de course lorsqu'un seul poste est manquant. La valeur de la pénalité sera égale à 30 minutes qui seront rajoutées à la performance de l'équipe.
Sur l'ensemble d'une course comportant deux jours, un seul poste manquant pourra être pris en compte via une telle pénalité.
- soit à une course au score
Le score affecté à chacun des postes peut être variable.
Pour être pris en compte dans la coupe de France, l'organisateur veillera à ce que la course au score représente soit en points, soit en nombre de balises un équivalent avec un circuit (par catégorie) de la course en ligne.

Article 3.5 - Les équipes

Elles pourront être composées de 3 personnes maxi. Les noms des 2 ou 3 équipiers seront déposés lors de leur première participation (de préférence). A chaque manche de la Coupe de France, l'équipe sera donc composée de 2 personnes sur les 3 équipiers (1 en joker pour la saison). Dans le cas où les 3 équipiers seraient présents sur une manche, 2 courent pour leur équipe, le 3^{ème} peut quant à lui former une équipe avec un autre concurrent.
Règle des catégories à appliquer. Les points obtenus sont attribués à l'équipe.

Article 3.6 - Mode de calcul des points et classement

Article 3.6.1 - Pour une course en ligne

160 points aux premiers de la catégorie de classement, décompte d'un point toutes les 3 minutes, ce nombre de points pouvant être divisé par deux en fonction des règles définies à l'article 3.3.

Article 3.6.2 - Pour une course au score

160 points au premier

$160 \text{ pts} - \frac{(\text{points de course du premier} - \text{point de course de l'équipe})}{10} \times 1.2$

Ce nombre de points pouvant être divisé par deux en fonction des règles définies à l'article 3.3.

Exemple :

La première équipe a obtenu 850 points. L'équipe X a obtenu 450 points

Elle obtiendra : $160 - \frac{(850 - 450)}{10} \times 1.2 = 112 \text{ points}$

Article 3.6.3 - Points organisateurs

Les organisateurs qui en font la demande, peuvent faire bénéficier de «points organisateurs». Les équipes de leur club qui n'auraient pu participer à une manche de la Coupe de France car ils étaient membres de l'organisation de l'une de ces manches. La demande devra être adressée au responsable de la commission des raids directement par le club organisateur où est licenciée l'équipe. Il sera attribué le nombre de points correspondant au meilleur score de la saison en cours.

Article 3.6.4 - Points fair-play

Si une équipe abandonne la course pour secourir des blessés, elle pourra obtenir des points de « fair-play » correspondant à son meilleur score de la saison en cours.

Si une équipe avise et reste sur place en attendant les secours puis reprend la course, l'équipe devra en faire la demande auprès de l'arbitre, qui validera sa demande et son temps de course.



Article 4 - Responsabilité des participants - Mise hors-course « Raid Orientation »

Les participants aux Raids d'Orientation de la FFCO sont considérés en « villégiature personnelle » et ne peuvent en aucun cas arguer du fait que l'organisation prendra en charge leurs écarts de conduite (déprédation ou incorrection vis à vis des personnes).

La mise hors-course immédiate (avec retrait du système de contrôle) pourra être décidée par un contrôleur pour les raisons suivantes :

- Non-respect de la stricte autonomie : ravitaillement, apport de prestations aux concurrents sur le bivouac (équipement, nourriture...) par des personnes hors organisation
- Franchissement de clôtures, traversées de champs cultivés et de pâturages ou prés de fauche
- Progression et arrivée non groupées des membres de l'équipe (+ de 50 m)
- Non-respect du code de la route
- Non-respect des populations rencontrées et des bénévoles qui participent au bon déroulement du raid
- Abandon de déchets divers (papiers, bouteilles etc...).

Charte du coureur éco-responsable :

En complément des règles de conduite (Etique sportive) : je limite ma consommation d'eau sur le bivouac aux besoins alimentaires

Article 5 - Matériel obligatoire minimum

Article 5.1 - Matériel obligatoire pour toutes les équipes

PAR EQUIPE

- 1 pharmacie de premiers secours (pansement, désinfectant...)

PAR PARTICIPANT

- 1 dossard lisible et non plié (fourni par l'organisation)
- 1 sac à dos
- 1 lampe en état de fonctionnement (pas de lampe téléphone portable)
- 1 sifflet
- 1 boussole
- 1 couverture de survie
- 1 vêtement imperméable (anorak, veste ou poncho)
- 1 vêtement chaud (polaire ou pull)
- 1 pantalon ou collant
- 1 paire de chaussures crantées
- 1 réserve d'eau qui doit permettre l'autosuffisance sur le parcours (minimum ½ l. par personne. En cas de fortes chaleurs prévoir 1 l. par personne)
- De la nourriture pour la durée du raid

Article 5.2 - Matériel obligatoire complémentaire

Les équipes avec portage devront disposer de ce matériel complémentaire qu'elles confieront à l'organisation qui le transportera pour eux sur le lieu du bivouac.

PAR PARTICIPANT

- De la nourriture pour la durée du raid

PAR EQUIPE

Dans le cas d'un raid de 2 jours

- 1 réchaud commercialisé et normalisé (ration auto-chauffante et réchaud à alcool liquide interdits)
- 1 tente complète avec tapis de sol solidaire et système de fixation au sol
- 1 sac de couchage par personne (la couverture de survie ne remplace pas le duvet)

Article 5.3. – Matériel recommandé

- 1 téléphone portable, batterie chargée.





Article 6 - Epreuves régionales : les circuits de couleur

Lors des épreuves de la Coupe de France des Raids Orientation, des circuits « Couleur » peuvent être proposés et mis en place par l'organisateur (cf. « guide de la mise en place des circuits de couleurs FFCO »).

Ce sont des circuits ouverts à tous, licenciés FFCO ou non-licenciés. La licence « sport-santé » ne donne accès qu'aux circuits vert à jaune.

En aucun cas ces circuits ne donnent accès au classement de la Coupe de France des « Raid Orientation »

